



Circulaire de Rentrée

BTS



<https://institutionsaintejeannedarc.fr/>



COMMUNICATION

L'organigramme



Richard FETRE
Chef d'établissement



Delphine LESNES
Référent BTS MHR
delphine.lesnes@jda59.fr



Sylvie RAGONNEAU
Attachée de direction en charge du pôle supérieur
sylvie.ragonneau@jda59.fr



Romain DEBRAUWER
Référent BTS tourisme
romain.debrauwer@jda59.fr



Sophie MARELLE
Responsable UFA
contact.arepcf@jda59.fr



Delphine MORET
Référent BTS Diététique
delphine.moret@jda59.fr



Thomas PARENT
Conseiller Principal d'Education
surveillants@jda59.fr



Alexandre LEBLANC
Référent BTS MECP
alexandre.leblanc@jda59.fr

Pronote

Les informations pédagogiques passeront par cette application. Vous pourrez y suivre votre emploi du temps en temps réel.

Ecole directe

Ecole Directe est l'application de communication entre les parents et l'administration de l'établissement (Accueil, Comptabilité, Bourses, Transport)

Contacts

Standard	03 27 53 60 30
Absences	03 27 53 60 35
Comptabilité	03 27 53 60 30
Bourses-Transport	03 27 53 60 30

Réseaux Sociaux

Suivez la vie de l'établissement et le quotidien de vos enfants sur nos réseaux sociaux.



RENTRÉE

Jour de rentrée

Les étudiants de première année sont attendus le Lundi 2 septembre 2024 à 9h00 à l'accueil de l'établissement.

Les étudiants de seconde année sont attendus le Lundi 2 septembre 2024 à 14h00 à l'accueil de l'établissement.

Tenues et mallettes

Etudiants de BTS MECP, MHR, Diététique pour commander vos tenues et mallettes merci de vous rendre sur le site de l'institution:

<https://institutionsaintejeannedarc.fr> onglet enseignement supérieur.
ou en scannant:



Semaine d'intégration

La semaine du 02 au 06 septembre sera consacrée à l'intégration.

Différentes activités vous seront proposées: sorties, activités professionnelles, master class...

Dans le cadre de cette semaine, prévoyez une tenue professionnelle, une tenue de détente et votre bonne humeur.

Afin de financer une partie de ces activités, merci de prévoir une participation de 30€ à amener le jour de la rentrée.

(espèces ou chèque à l'ordre de l'OGEC).



RÉGLEMENT INTÉRIEUR 2024-2025

Être étudiant(e), c'est avoir choisi librement sa vie et, par conséquent, s'investir dans son travail. Ceci n'est possible que si je respecte un certain nombre de principes :

1. Respecter les autres et être attentif(ve) à chacun.
2. Entrer et sortir de l'établissement aux heures d'ouverture de la grille, (sauf exception)
3. Avoir une tenue vestimentaire sobre et correcte respectant les exigences du monde professionnel :
 - **BTS MHR** : Tenue professionnelle obligatoire au sein de l'établissement : costume, chemise, nœud-pape ou cravate pour les garçons, Costume ou tailleur, foulard ou lavallière pour les filles, chaussures de ville.
 - **BTS MECP** : Tenue esthétique professionnelle obligatoire au sein de l'établissement
 - **BTS Tourisme** : Tenus classique professionnelle au sein de l'établissement. En journée professionnelle, tailleur ou costumes obligatoire (foulard recommandé pour les filles)
 - **BTS Diététique** : Tenue de ville au sein de l'établissement.

SONT ABSOLUMENT INTERDITS : jeans troués, leggings, shorts, sweat à capuche, couvre-chef, mini-jupes, cuissardes, crop-tops, claquettes-chaussettes

Robes et jupes d'une longueur acceptable dans un cadre professionnel pour l'ensemble des cours.

Les piercings et tatouages doivent être non apparents.

En pratique (cuisine, laboratoire, salon d'esthétique, restauration...) avoir sa tenue professionnelle complète et respecter les règles d'hygiène propres à son futur métier (les cheveux de coupe et de couleur classique sont propres et attachés, la barbe est taillée et entretenue, pas de bijoux.....)

EN CAS DE NON RESPECT, L'ETABLISSEMENT SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE UN ETUDIANT POUR UNE JOURNEE, VOIRE PLUS EN CAS DE RECIDIVE.

4. Respecter toutes les infrastructures mises à disposition (locaux, matériels...) et laisser un local propre et rangé après toute utilisation. Salle de classe non accessible pendant les récréations.

IMPORTANT : AUCUN REPAS, AUCUNE BOISSON NE PEUVENT ETRE PRIS DANS LES SALLES DE COURS.

5. Etre présent(e) à tous les DS et épreuves groupées

- Arriver 10 minutes avant le début de l'épreuve et rester jusqu'à la fin (pas de sortie anticipée)
- Ranger au fond de la salle sacs, cartables, trousse, portables, montres connectées (qui sont strictement interdits, même pour regarder l'heure)
- Signer la feuille de présence et respecter sa place sur le plan
- Avoir une calculatrice de type collègue ou programmable, le mode examen est activé avant l'épreuve devant le surveillant.

6. L'usage d'outils numérique (ordinateur, tablette) est accepté pour un usage pédagogique, les téléphones sont interdits pendant les cours (interdiction de les recharger en cours).

IMPORTANT : Les RDV médicaux, cours de conduite, RDV perso se prennent en dehors des heures de cours. TOUTE ABSENCE NON JUSTIFIEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL OU ADMINISTRATIF SERA SANCTIONNEE PAR UN ZERO IRREVERSIBLE. Ce justificatif doit être envoyé sur PRONOTE dans les 48h suivant l'absence à l'ensemble des professeurs avant de le déposer au bureau de la vie scolaire. En cas de non-respect de ce délai, le « 0 » sera maintenu.

7. Etre seul responsable de son inscription à l'examen ainsi que de la remise de tout document obligatoire dans les délais (rapport, note de synthèse, documents administratifs...) et de ses bulletins (aucun duplicata délivré).

IMPORTANT : TOUS LES DOSSIERS, DOCUMENTS, CERTIFICATS ET RAPPORTS EXIGES POUR L'EXAMEN SONT A LA CHARGE DE L'ETUDIANT(E) ET AUCUN DUPLICATA NE SERA DONNE.

8. Participer obligatoirement aux sorties, voyages, actions et interventions organisées par l'établissement.

Avoir une attitude professionnelle défendant ainsi sa future insertion dans le monde de l'entreprise. Lors de ces manifestations, le port du tailleur ou du costume sombre est obligatoire. L'affectation des étudiants ne peut être modifiée sans accord de la direction.

9. Etre assidu(e) et ponctuel(le) à tous les cours. De ce fait :
- Toute absence devra être justifiée dès la première heure, le jour du retour, par un certificat médical pour un problème de santé ou un courrier précis et circonstancié pour un problème personnel.
 - Toute sortie devra être anticipée et validée par son référent et le CPE sur le document prévu à cet effet.
 - En cas de retard, l'étudiant(e) sera autorisé(e) à intégrer le cours avec un billet de retard et accord du professeur.
10. Pratiquer une recherche active de stage dans les délais et selon la procédure imposée par l'équipe pédagogique.
11. Savoir que le CROUS vérifie régulièrement l'assiduité et prend des sanctions (suppression des bourses, des allocations, des remboursements...)
12. Consulter et utiliser régulièrement PRONOTE grâce aux codes remis en septembre pour accéder aux notes, cahier de texte, messagerie, ENT, emploi du temps de la semaine suivante et informations via la messagerie.
13. Avertir son Référent avant le 15/09 au plus tard des aménagements particuliers (MDPH, PAP, PAI...).
- Sans information de votre part, l'établissement décline toute responsabilité pour la mise en place de ces aménagements pendant la scolarité ou pour les examens.
14. Fumer dans l'établissement est strictement interdit. Sorties possibles pour fumer aux récréations de 10h et 15h45 sur la zone fumeur.
15. ATTENTION : En cas de perte, de disparition de téléphone, d'ordinateur portable ou autre effet personnel, l'établissement décline toute responsabilité.